VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN

PAR STROUDBACK & STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR DE LA SCHWARTZ FOUNDRY CO.

A L'ENCAN, SAMEDI, 15 AOUT 1908, A 11 HEURES A. M.

Attention Capitalistes! Une Grande Occasion! Propriétés de Valeur Rares,

PAR ORDRE DU RECEVEUR.

No 84,648 — COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS — DIVISION B.

EN vertu d'un ordre et jugement rendus et signés le 7me jour de juillet 1908 par l'Hon. Fred. D King, juge de la Division B, de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dans l'affaire intitulée Wm P. Lack vs Schwartz Foundry Company No 84,648 du dossier de ladite Cour, je vendrai à l'enchère publique, au dernier et plus haut enchérisseur, pour du comptant, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, en cette ville, à 11 heures A. M., SAMEDI, le 15 août 1908, toutes les propriétés et effets, meubles et immeubles en la possession du receveur de la Schwartz Foundry Company ou dans lesquels ils ou l'un d'eux possèdent tout droit, titre ou intérêt, sauf telle propriété qui pourra en après être excepté, ladite vente devra être faite de la façon et soumise aux conditions suivantes:

(A) Certaines portions ou parcelles de terre d'une ferme irrégulière, située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Deierd, Constance, St Joseph et Tchoupitoulas, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent consistant en:

1° Une portion de terre formant le coin des rues Deierd et Constance, mesurant 120 pieds 8 pouces de face à la rue Deierd sur une profondeur et façade sur la rue Constance de cent quatre-vingt pieds (180) un pouce et deux lignes.

2° Une autre portion de terre contiguë à la dernière décrite et formant le coin des rues Constance et St Joseph, ayant quatre vingt seize pieds neuf pouces (96' 9") de face à la rue Constance sur une profondeur et façade à la rue St Joseph de cent quatre vingt six pieds cinq pouces et quatre lignes (186 5" 4").

4° Une autre portion de terre presque dans le centre dudit ilet, ayant soixante pieds (60) mesure française, de front à la rue Tchoupitoulas et courant dans le fond et contigue à la portion premièrement décrite.

5° Un certain ilet de terre dans le même district et ilet, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, mesurant en mesure anglaise soixante quatre (64) de face à la rue Tchoupitoulas par une profondeur irrégulière sur le côté supérieur de deux cent quarante et un pieds (241) un pouce (1) et trente-deux lignes et sur le côté inférieur de deux cent vingt cinq pieds (225) sept pouces (7) et quatre lignes (4), et d'une largeur de soixante trois pieds (63) onze pouces (11) et deux lignes (2) sur la ligne extrême du fond, ensemble avec tous les outils installés, installations, machines, modèles, etc., en usage dans ladite lieux de la fonderie.

Etant la même propriété que la Schwartz Foundry Company a acquise des commissaires de liquidation de la Schwartz Foundry Company Limited, par acte passé pardevant Charles Rosen notaire daté le 31 juillet 1906, enregistrée au Bureau de Transferts de cette ville, dans le livre 212, folio 541.

Toutes les propriétés ci-dessus comprises dans ce paragraphe (a) seront vendues en bloc, et comme un seul item, mais séparément et à part de toute autre propriété.

(B) 1, 2, 3, 4 et 5. Les améliorations les bâtisses en briques à deux étages 911-13-15 rue Tchoupitoulas, la bâtisse à trois étages 917-23 rue Tchoupitoulas s'étendant à travers de l'ilet à la rue Constance et prenant toute la façade de l'ilet sur la rue Constance. La bâtisse sur la rue Constance comprenant une bâtisse en briques et bureau à trois étages à l'encoignure de la rue Howard, et de la l'encoignure de la rue St Joseph, et comprenant un grand entrepôt et boutiques de machines.

Ces propriétés ont les facilités d'une voie de garage.

(B) Un certain carré de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, compris entre les rues Pleasant, Levée (ou Tchoupitoulas), Harmonie et Water, désigné par le No quatre (15) sur un certain plan et certificat de voyer fait par C. Mile Williams, député voyer de ville daté du 16 avril 1902 et annexé pour référence à l'acte d'achat ci après mentionné, lequel dit ilet de terre mesure, d'après ledit plan, deux cent quarante quatre pieds (244) sur la rue Tchoupitoulas deux cent quarante sept pieds (247) pieds trois (3) pouces de face à la rue Water, quatre vingt un pieds (81) cinq pouces (5) et une ligne (1) de face à la rue Pleasant, et quatre vingt seize pieds six pouces et six lignes (96' 6" 6") de face à la rue Harmonie, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou dépendant, y incluant le droit de battage et battage sur la façade de ladite propriété.

Etant la même propriété acquise par ladite Schwartz Foundry Company de la commission de liquidation de la Schwartz Foundry Company, Limited, par acte passé pardevant Charles Rosen, notaire le 31 juillet 1906, enregistré au bureau des aliénations de cette ville dans le livre 213 folio 93.

La propriété décrite sous ce paragraphe sera vendue comme un item mais séparément et à part de toute autre propriété.

(C) Premièrement — Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Nouvelle Levée (ou Sud Peters), St Joseph, Fulton et Nord Market, désigné par les No un sur un plan par J. A. Beard, voyer, et certifié par H. Grant, daté le 12 janvier 1852, lequel dit lot mesure vingt quatre pieds (24) sept pouces (7) de face à la rue Nouvelle Levée (ou Sud Peters) par la même façade sur la rue Fulton et sur cent vingt sept pieds (127) et un pouce (1) de profondeur et façade sur la rue St Joseph et cent vingt sept pieds (127) deux pouces (2) et sept lignes (7) de profondeur sur la ligne du lot No 2.

2° Deux certains terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou en dépendant, et tout ce qui se trouve maintenant sur les deux terrains, sans exception ni réserve, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 21, borné par les rues Fulton, Nouvelle Levée, St Joseph et Nord Market, désignés par les No 2 et 3 sur un plan comme comme plan de J. A. Beard. Lesdits lots mesurant ensemble quarante-huit (48) pieds, un (1) pouce et quatre (4) lignes de face à la rue Nouvelle Levée et la même façade à la rue Fulton sur une profondeur de cent vingt sept (127) pieds, deux (2) pouces et sept (7) lignes sur la ligne vers la rue St Joseph et cent vingt sept (127) pieds six (6) pouces et quatre (4) lignes sur l'autre ligne de côté vers la rue Market et ladite propriété est aussi décrite sur un devis privé annexé à un acte de vente par M. J McAdam, Syndic, à la Gulf States ans Improvement Company, passé pardevant Emile J. Bernett, notaire en notre ville, comme suit: Quatre certains terrains situés dans le même district et ilet comme ci-dessus décrits et désignés par les Nos deux, trois, et sept. Les deux et trois mesurent ensemble quarante huit (48) pieds un (1) pouce et quatre (4) lignes de face à la rue Fulton sur soixante trois (63) pieds sept (7) pouces et trois (3) lignes de profondeur, entre lignes égales et parallèles. Les dits lots deux et trois sont contigu. lesdits lots six et sept dans le fond et lesdits lots trois et six devant être pris à une distance de quarante huit (48) pieds (1) un pouce et quatre (4) lignes de l'encoignure de la rue Nord Market.

3° Deux (2) terrains contigus, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Nouvelle Levée, St Joseph, Fulton et Nord Market, désignés par les Nos quatre et cinq et mesurant chacun vingt quatre (24) pieds un six (6) lignes de face aux rues Nouvelle Levée et Fulton, respectivement, par les profondeurs suivantes:

Le lot 4 ayant une profondeur de cent vingt sept (127) pieds six (6) pouces et quatre (4) lignes sur la ligne de côté du lot No 3 sur cent vingt sept (127) pieds huit (8) pouces et deux et demie (2 1/2) lignes sur l'autre ligne de côté et le lot mesurant en profondeur cent vingt sept (127) pieds huit (8) pouces et une ligne et demie sur la ligne de côté du lot No 4 et cent vingt sept (127) pieds dix (10) pouces et une (1) ligne de profondeur et façade sur la rue Market.

Etant la même propriété acquise par la Schwartz Foundry Company de Jacob Adler, par acte de vente passé pardevant Charles Rosen, notaire, le 29me jour de novembre 1907 enregistrée en le Bureau des transferts, 217, folio 341.

Toutes les propriétés ci-dessus comprises dans le paragraphe (C) seront vendues en bloc comme un item, mais séparément et à part de toutes autres propriétés.

Les améliorations consistant de deux grands entrepôts en bois, couvert en fer galvanisé.

(D) Premièrement. Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le No municipal 945 rue Tchoupitoulas, et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par la lettre B, dans l'ilet No 122, borné par les rues Tchoupitoulas, Deierd, maintenant Howard, Foucher, maintenant Constance, et St Joseph, sur un plan tracé par C. Boudousquié, architecte, annexé à un acte passé le 8 mars 1869 pardevant K. J. Kerr, ancien notaire en cette ville, lequel lot forme l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Deierd (maintenant avenue Howard) et mesure environ vingt trois (23) pieds six (6) pouces et une (1) ligne de face à la Tchoupitoulas, environ dix neuf (19) pieds deux (2) pouces de large dans le fond sur une allée commune s'ouvrant sur la rue Deierd (maintenant avenue Howard), environ quatre vingt cinq (85) pieds, onze (11) pouces et deux (2) lignes de profondeur sur la ligne de côté inférieure et environ quatre vingt six (86) pieds quatre (4) pouces de profondeur et de face sur la rue Deierd.

Les améliorations comprenant une bâtisse en brique à trois étages, No 945 rue Tchoupitoulas.

Etant la même propriété acquise par la Schwartz Foundry Company des commissaires liquidateurs de la Schwartz Foundry Company, Limited, par un acte passé pardevant Charles Rosen, notaire, le 31 juillet 1906, enregistré au bureau des aliénations de cette ville, Registre 213, folio 93.

2° Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui en dépend et y appartient, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 137, borné par les rues Peoyfarré, Constance, autrefois Foucher, Calliope, autrefois Duplantier, et Magazine, désignés par les numéros 8 et 10 sur un plan déposé parmi les registres de Octave de Armas, ancien notaire en cette ville, comme plan No 2, suivant lequel ils mesurent, à savoir: le lot 8 vingt sept (27) pieds, six (6) pouces de face à la rue Peyefarré sur une profondeur vingt six sept (97) pieds deux (2) pouces et cinq (5) lignes de profondeur; et le lot 10, quarante (44) pieds de face à la rue Constance sur cent vingt huit (128 pieds dix (10) pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles.

LOTS VACANTS—Etant une partie de la même propriété acquise par la Schwartz Foundry Company des commissaires liquidateurs de la Schwartz Foundry Company, Limited, par acte passé pardevant Charles Rosen, notaire, le 31 juillet 1906, enregistré au bureau des aliénations de cette ville dans le registre 213, folio 93.

La propriété précédente et ci-dessus décrite dans ce paragraphe (d) sera vendue en bloc et comme un seul lot, mais séparément et en dehors de toute autre propriété.

(E) Quatre (4) certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui en dépend et y appartient, situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les numéros 1, 2, 3 et 4, dans l'ilet No —, borné par les rues Magazine, Constance, Gaiennie et Calliope, lesquels lots mesurent chacun trente et un (31) pieds onze (11) pouces et cinq (5) lignes de face à la rue Magazine sur une profondeur de cent vingt sept (127) pieds dix (10) pouces et cinq (5) lignes entre lignes parallèles le tout en mesure américaine et conformément à un plan d'arpentage d'Arthur de Armas, député voyer de ville, en date du 3 août 1887, enregistré sur le registre du procès intitulé Hugh W. Brown vs Anne Ogden Brown, No 23,146 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Etant une partie de la même propriété acquise par la Schwartz Foundry Company des commissaires liquidateurs de la Schwartz Foundry Company Limited, par acte passé pardevant Charles Rosen, notaire, le 31 juillet 1906 enregistré dans le Bureau d'aliénations de cette ville, dans le registre No 213 folio 93. Les améliorations comprenant la bâtisse en brique à deux étages No 1110 rue Magazine.

La propriété précédente et ci-dessus comprise dans ce paragraphe (e) sera vendue en bloc et comme un lot, mais séparément et en dehors de toute autre propriété.

(F) La propriété mobilière suivante, à savoir:

34 Boute de tuyaux noirs de deux pouces et demi en état d'être livrés au commerce.

34 Paquets de deux longueurs de tuyaux en fer galvanisé de 1 1/2 pouce en état d'être livrés au commerce.

2 Grosses pièces de fer fondu dans la cour de la Fonderie.

12 pièces de tuyaux de 6 pouces dans la cour de la Fonderie.

76 Longueurs de tuyaux de 6 pouces, d'occasion, dans la cour des Magasins.

2 Machines à tuyaux avec appareil dans la cour des Magasins.

Un lot de câbles en plomb, détachés et en barils, dans le département des bouilleures.

263 Pièces de plomb en saumon dans le Département d'Approvisionnement.

Une vieille machine en brique dans la bâtisse Church ou le terrain, et décrite dans l'inventaire.

Chacun des articles de propriété mobilière compris dans ce paragraphe (f) sera vendu séparément et en dehors de toute autre propriété.

(G) Les articles suivants de propriété mobilière, à savoir:

2 pièces de tuyaux de 8 pouces dans la Cour des Magasins.

Une pièce de tuyau de 6 pouces dans la Cour des Magasins.

Une machine Amec de 8 pouces sur 10 dans la Cour des Magasins.

Un dynamo dans la Cour des Magasins.

Un certain moteur attaché à tourneuse Blower dans la Fonderie.

2 certaines chaudières à tubes de retour de 66 pouces par 16 pieds sur la propriété Elévateur, ainsi qu'un foyer, colonne d'eau, "man heads" "hand hole plates," cheminée, "breeching valve" de sûreté et grilles appartenant aux mêmes et situées sur le terrain Church.

Chacun des articles de propriété mobilière compris dans ce paragraphe (g) sera vendu séparément et en dehors de toute autre propriété.

(H) Tout le reste de la propriété, ressources et effets en la possession des Receveurs ou de la Schwartz Foundry Company, ou dans lesquels ils ou l'un d'eux a quelque droit, titre, réclamation ou intérêt, y compris entre autres choses toute la propriété foncière, tous les meubles de bureau accessoires, le stock dans le département de fournitures et les autres, toutes autres propriétés mobilières, toutes embarcations, tous billets recevables, tous comptes ouverts, jugements précédents, réclamations, demandes et actions s'élevant de transactions ayant été faites avant la date à laquelle l'affaire a été mise entre les mains de Receveurs, pourvu toutefois que tous les comptes ouverts et réclamations en faveur des Receveurs venant de transactions ayant eu lieu depuis l'époque où ils ont pris charge des affaires, soient expressément exclus de cette vente, ainsi que tout l'argent se trouvant entre leurs mains ou en banque et appartenant aux Receveurs, et pourvu en outre, que l'on exclue également de cette vente les biens en faveur des Receveurs nommément dans les (comptes réservables) de l'inventaire enregistré ledit ilet nommé de la Adler Tinsberg Scrap Company, le steamship Nicaragua et propriétaires, le steamship Venezuela propriétaires, et la Ross Higgins Company.

La propriété mobilière comprise dans ce paragraphe se trouve dans le Département de Fournitures de la Schwartz Foundry Company, rue Tchoupitoulas, entre l'avenue Howard et la rue St Joseph, de cette ville, sur le Lieu, coin des rues Gaiennie et Constance, sur le terrain Magazine, entre les rues Calliope et Gaiennie, dans l'Ecurie Magazine, entre les rues Peoyfarre et Calliope, sur le terrain Magazine, coin des rues Peoyfarre et Constance; sur le terrain Church, rue Constance, entre Peoyfarre et l'avenue Howard; dans le Blacksmiter Shed, rue Tchoupitoulas, entre les rues Erato et Gaiennie; dans le terrain Reynolds, sur S. Diamond, entre les rues Peters et Fulton; au Garage Plant, sur l'avenue Hagan; sur la propriété Elévateur, rue Tchoupitoulas, entre les rues Pleasant et Harmony; sur le terrain de la Fonderie, sur l'avenue Howard, dans l'ilet St Joseph, Constance, Tchoupitoulas; et sur la Route Gentilly, près du Vieux Canal de Desséchement, et consiste en

Pièces, pour les accessoires, valves, fournitures, chaudières d'occasion, cornues, machines d'occasion et tuyaux, ferraille, pompes, cotonnes vieux tuyaux, machines à vapeur, réservoirs, boites à crochets etc., d'après l'inventaire enregistré et sujet à des corrections et déductions, suivant la liste enregistrée au bureau de l'Encanteur, au No 322 de la rue Baronne, dans cette ville.

Les meubles de bureau et accessoires sont dans la bâtisse du bureau au coin de l'avenue Howard et de la rue Constance, et suivant l'inventaire enregistré.

Les embarcations comprenant la barque Carlene, le remorqueur Chamberlain et la barque Emma avec leurs voiles, équipement et ameublement, mouillés au quai au dessous d'Algier, Lne.

Les billets recevables, comptes ouverts, jugements, procès, réclamations, demandes et choses en action sont suivant l'inventaire sujets à des déductions et collections expliquées par des listes corrigées enregistrées au bureau de l'encanteur, 322 rue Baronne, en cette ville.

La propriété foncière comprise dans ce paragraphe consiste des propriétés suivantes, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes y appartenant ou en dépendant de quelque façon, situé dans le Premier District de cette ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Foucher, St Joseph et Deierd, désigné comme le numéro six, et mesurant 22 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, dix huit pieds, 18) onze pouces (11) de large dans le fond par quatre vingt cinq pieds (85) neuf pouces (9) de profondeur sur la ligne du lot No 7 et quatre vingt cinq pieds (85) six pouces (6) de profondeur sur la ligne du lot cinq. Le tout conformément à un plan tracé par A. Castaing, architecte, le 11 avril 1857, déposé en l'étude de Pierre Cavillier, ancien notaire, et à un plan fait par Joseph Pilié, le 19 août 1842 déposé en l'étude de Louis T. Caire, ancien notaire de cette ville.

Premièrement — Les améliorations comprenant une bâtisse en briques à trois étages connue comme le No 941 de la rue Tchoupitoulas.

2° Premièrement — Cinq certains lots de terre, situés, se trouvant et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Constance, autrefois Foucher, Peyefarré et Tchoupitoulas et l'avenue, autrefois Deierd, désignés respectivement par les numéros 42 et 2 et 3, et par les lettres N et O. Le lot No 42 forme le coin de la rue Peyefarré et de la rue Constance, et mesure quarante quatre pieds (44) sept pouces (7) de face à la rue Constance, sur une profondeur et façade sur la rue Peoyfarré de cent trois pieds (103) et quatre pouces, 4) et cent cinq pieds (105) de profondeur sur l'autre ligne de côté, et soixante trois pieds (63) neuf pouces (9) et quatre lignes (4) de largeur dans le fond. Les lots Nos 2 et 3 mesurent chacun vingt cinq pieds (25) dix pouces (10) de face à la rue Peoyfarre, 26 pieds 3 pouces de large chacun dans le fond par 63 pieds 9 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Annonciation. Les Lots portant les lettres N et O sont contigus et font face à une allée courant de la rue Constance à la rue Tchoupitoulas, ledit lot N mesure vingt sept pieds (27) de face à ladite allée, vingt sept pieds (27) cinq pouces (5) et une ligne (1) de large dans le fond, quarante six pieds (46) cinq pouces (5) et trois (3) lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Tchoupitoulas, et cinquante et un pieds (51) trois pouces (3) de profondeur sur la ligne de division du lot O, et ledit lot O mesure vingt cinq pieds (25) dix pouces (10) de face à ladite allée, vingt six pieds (26) trois pouces (3) de largeur dans le fond, 51 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne du lot N et cinquante six pieds (56) trois pouces (3) de profondeur sur la ligne de l'autre côté, le tout suivant le procès verbal de vente de C. E. Girardey, encanteur de cette ville, annexé à un acte de vente passé pardevant Octave de Armas, ancien notaire de cette ville, le 5 avril 1884, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui en dépendent ou y appartiennent de quelque manière.

2° Un certain lot ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, privilèges et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte en font partie, situé dans le Premier District de cette ville, dans le même carré, borné par les rues Constance, anciennement Foucher, Peyefarré et Tchoupitoulas et avenue Howard, anciennement Deierd, et mesurant quatre vingts pieds (80) de face rue Constance, et se réduisant à l'arrière de façon à être réduit à cinquante six (56) pieds trois pouces (3) de largeur à l'arrière et une profondeur d'un côté de cent vingt huit pieds (128), le long d'une allée ou passage de huit (8) pieds de largeur, commune audit terrain et à d'autres terrains. Et avec une profondeur de l'autre côté de cent trente pieds (130) et six huitièmes (6/8), le tout en mesure américaine, ensemble avec le droit d'écoulage et de passage sur et à l'allée, laquelle propriété est désignée par la lettre M sur un plan de Joseph Pilié, voyer de la ville, daté du 16 mars 1833, et déposé en l'étude de G. Pollock, notaire en cette ville, conformément à un acte du 8 avril 1833. Les améliorations comprenant une bâtisse en briques à quatre étages.

3° Premièrement — Deux certains terrains ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situés dans le Premier District de cette ville, carré No 137 borné par les rues Peoyfarre, Constance (anciennement Foucher), Calliope (anciennement Duplantier) et Magazine, désignés par les Nos municipaux 6 et 7 sur un plan déposé en l'étude de N. J. Hoey, ancien encanteur, et assé par les Nos 19 et 20, et mesurant lot 6 trente cinq pieds (35) de face rue Peoyfarre et lot 7 vingt cinq pieds (25) de face rue Peoyfarre, tous d'un est sur une profondeur de quatre vingt dix sept pieds (97) deux pouces (2) et cinq (5) lignes.

Secondement — Un certain terrain ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, servitudes, dépendances et avantages qu'y appartiennent ou qui en quelque sorte en font partie, situés dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, carré borné par les rues Constance, Calliope et Magazine, désigné comme terrain No neuf sur un plan déposé en l'étude d'Octave de Armas, ancien notaire de cette ville, comme plan No 2 d'après lequel ledit terrain mesure vingt sept pieds (27) six pouces (6) de face rue Peoyfarre sur une profondeur et façade rue Constance de quatre vingt dix sept pieds (97) deux pouces (2) et cinq lignes (5) et forme le coin des rues Peoyfarre et Constance.

4° Trois certains terrains ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, privilèges et dépendances qui y appartiennent, ou de quelque sorte en faisant partie, situés dans le Premier District de cette ville, carré borné par les rues Magazine, Calliope, Constance et Peoyfarré, désignés comme lots Nos un, deux et trois sur un plan fait par Hunter Stewart, voyer, sous la date du 5 mai 1898 sur plan certifié étant annexé à un acte passé pardevant Alphonse V. Phillips, ancien notaire en cette ville, le 16 juillet 1883, lesquels dits terrains mesurent comme suit: terrain No un mesure trente un pieds (31) neuf pouces (9) et onze lignes (5) de façade rue Magazine sur onze pieds (11) de profondeur, entre lignes parallèles. Les terrains deux et trois sont contigus et mesurent chacun trente un pieds (31) neuf pouces (9) et quatre lignes (4) de façade rue Magazine sur cent quinze pieds (115) de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant un grand entrepôt.

5° Deux terrains situés dans le Premier District de cette ville, borné par les rues Magazine, Gaiennie, Constance et Calliope, désignés comme terrains Nos un et deux sur un plan annexé à un acte de vente en date du 3 décembre 1842, pardevant H. B. Camas, ancien notaire, et mesurant comme suit:

Le terrain un mesure trente-un pieds (31) onze pouces (11) et cinq lignes (5) de façade rue Magazine, et forme le coin des rues Magazine et Gaiennie.

Le terrain Deux mesure trente et un pieds (31) onze pouces (11) et cinq lignes (5) de façade rue Magazine sur cent (100) pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et portant les Nos 1126, 1128, 1130 rue Magazine et comprenant un grand entrepôt.

6° 1er Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou en quelque sorte en faisant partie, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, carré borné par les rues Peters (anciennement Nouvelle Levée), Gaiennie ou Gite, Erato (anciennement Suzette, et Tchoupitoulas, désigné par par le No 15 sur un plan annexé pour qu'en s'y réfère à un acte passé pardevant W. Christy, ancien notaire en cette ville, le 21 avril 1831, comme aussi le même No sur un plan fait par Louis H. Pilié, député voyer de la ville, en date du 30 sept. 1830, déposé pour qu'en s'y réfère en l'étude de ——, notaire, comme plan M-64 et ledit terrain mesure trente cinq (35) pieds six pouces (6) et sept lignes 7) de façade rue Tchoupitoulas sur cent quatre vingt douze pieds (192) et trois lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations comprenant une bonne bâtisse en briques No 1146 rue Tchoupitoulas.

2° Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Nouvelle Levée (maintenant Peters), Erato et Gite ou Gaiennie désigné par le No 6 sur un plan numéroté vingt cinq dans le livre de plans No 2 en l'étude de H. B. Camas, ancien notaire en cette ville le lot mesure au pied américain, vingt un (21) pieds, trois (3) pouces et six (6) lignes de façade sur ladite rue Tchoupitoulas sur quatre vingt dix pieds (90) de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent portant le No 1140 rue Tchoupitoulas et tous les droits de passage et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte en font partie.

Toutes les propriétés ci dessus décrites ont été acquises par ladite Compagnie de Fonderie Schwartz des commissaires liquidateurs de la Compagnie de Fonderie Schwartz Limitée par un acte passé pardevant Charles Rosen, notaire, le 31 juillet 1906 enregistré au bureau des Transferts de cette ville, registre 212 folio 93.

3° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits de passage, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte en faisant partie situés dans le Premier District de cette ville, dans le carré No 138 borné par les rues Magazine, Calliope (anciennement Duplantier), Ulie (anciennement Barthélemy) et plus tard Gaiennie et Constance lequel dit terrain est désigné par la lettre B sur un plan d'arpentage dressé par George De Armas, voyer, le 19 juin 1906 y annexé et d'après lequel ledit terrain B est contigu au terrain A dudit plan et commençant à un point trente sept pieds (37) cinq (5) pouces du coin des rues Magazine et Calliope, mesurant vingt six pieds (26) six pouces (6) et trois (3) lignes de façade rue Magazine, sur une profondeur de soixante sept pieds trois pouces entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations portant le No 1106 de la rue Magazine et comprenant une bâtisse en bois à quatre chambres occupée comme débit de fruits.

Etant la même propriété qui fut acquise par la compagnie de Fonderie de Schwartz par achat de la succession de Odelie Zeringue par acte passé pardevant Alvin Edouard Hébert notaire, le 25 septembre 1906, enregistré C. O. B. 212, folio 227.

CONDITIONS DE LA VENTE.

Toute la propriété immobilière personnelle et toutes comprises et indiquées dans le paragraphe (h) seront vendues en bloc et comme un seul article, mais séparément et à part de toute autre propriété.

Conditions—Comptant et le ou les acquéreurs de toute propriété à la suite vente assumeront et prélèveront en sus de son ou de leurs soumissions, toutes les taxes sur la propriété acquise par lui ou eux pour l'année 1908 actuellement non payées et tous les frais de certificats et autres dépenses nécessaires au transfert de la dite propriété à lui ou à eux, et le ou les acquéreurs déposeront entre les mains de l'encanteur au moment de son ou de leurs soumissions 10 pour cent de son ou de leurs enchères, et sur le refignat prélèvent intérêt au taux de 5 pour cent de la de son ou de leurs enchères lequel refignat sera payé avec intérêt comme il est dit sur la confirmation de la ou des ventes par la cour. Si toute personne à qui il a été adjugée une vente omettait de se conformer aux susdites mentions, alors les dépôts faits seront perdus et la propriété à l'égard de laquelle ce produit l'omission sera de nouveau offerte en vente. Ladite propriété sera vendue libre de toute hypothèque, lien et privilège et embarras et les réclamations du demandeur des intervenants et de toutes autres personnes qui réclameraient ou établiraient toute hypothèque, lien privilège ou embarras sur toute propriété couverte par cette vente est et par ordre référée au produit de la vente de la propriété sur laquelle lesdits hypothèque, lien, etc., pour être établis.

Les actes de vente devant être exécutés et passés pardevant Alexis Brian, notaire de cette ville, aux frais du ou des acquéreurs.

LEONARD L. STERN,
Encanteur.

Foster, Milling & Godchaux, et Charles Rosen, avocats pour Charles M. Whitney, Receveur de la Schwartz Foundry Company.

12 juil—12 19 26—août 2 9 16

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée dans le Premier District

Portant les Nos Municipaux 1307 et 1309 Rue Clara, entre Erato et Thalie

Teutonia Loan and Building Company vs Lee Franklin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 86 558 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 3 septembre 1908, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, avec les améliorations, etc., qui s'y trouvent, située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Clara, Willow, Erato et Thalie, et mesurant quinze pieds de face à la rue Clara sur environ soixante trois pieds quatre pouces de profondeur et est une moitié de la propriété la plus près de la rue Thalie, laquelle est composée de portions près des lots du fond désignés par les numéros un et deux sur un plan de Hedin et Schlarbaum, voyers, daté le 27 mars 1850, et déposé en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire, aussi au devis annexé à un acte passé pardevant A. S. Beck, ancien notaire, le 3 avril 1884.

Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le même District et ilet que la propriété ci-dessus décrite et mesurant quinze pieds de face à la rue Clara sur environ soixante trois pieds quatre pouces de profondeur et est une moitié de la propriété la plus proche de la rue Erato, laquelle est composée de portions près des lots du fond désignés par les numéros Un et Deux en le plan ci-dessus mentionné de Hedin et Schlarbaum, voyers.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Dart & Kernan, avocats pour la demanderesse.

31 juil—31—août 1 7 14 21 28—sept 3

---

60 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur améliorée du Second District,

Portant les Nos municipaux 819 et 821 rue N. Rampart, entre Dumaine et Ste-Anne.

Octave J. Morel vs Edmond Cheri.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans—No 86.561 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 20 août 1908, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 114 compris entre les rues Rampart, Dumaine, Ste Anne et St Claude, mesurant en mesure américaine sur un plan tracé par E. Pilié, architecte, le 6 décembre 1884, une copie duquel est annexée à un acte passé pardevant James Fahey, ancien notaire, le 9 juin 1885; trente deux pieds de face à ladite rue Rampart sur une première profondeur sur le côté le plus proche de la rue Ste Anne, de cent neuf pieds, auquel point ledit lot s'élargit dans la direction de ladite rue Ste Anne à trente deux pieds six pouces et de là à une seconde profondeur de cinquante pieds dix pouces et trois lignes et une profondeur sur la ligne de l'autre côté plus proche de la rue Dumaine de cent cinquante neuf pieds dix pouces et trois lignes et une largeur sur la ligne à fond de soixante quatre pieds six pouces.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant

H. B. McMURRAY.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

P. L. Fourchy, avocat pour le demandeur.

17 juil—17 24 31—août 7 14 20

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de G. Lehmann, Sr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 84,198 —Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le 2nd compte provisoire présenté par Mme Rosa Lehmann et Sig. S. Levy, exécuteurs de cette succession ne sera ont pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS O'CONNELL Greffier.—Chas Rosen, avocat.

24 juil—24 28—août 2

Succession de Charles Pike.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 86.343 — Division C. — Attendu que Robert Pike a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles Pike, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous